

L'adoption de ce projet de loi confirmera la légalité des modifications apportées aux tarifs postaux par voie de règlement, en les déclarant établies en vertu de la loi sur les postes. Cette initiative, à son tour, nous permettra de solder nos livres et de consacrer toute notre attention à une tâche très importante, celle de fournir à tous les Canadiens un service postal de qualité.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (Langelier): Monsieur l'Orateur, avant de répondre aux commentaires du ministre des Postes (M. Fraser), je tiens à le féliciter pour avoir déposé à temps le rapport annuel de son ministère.

M. Fraser: C'est un peu grâce à vous que j'ai pu le faire.

M. Lamontagne: Le rapport a été préparé sous l'administration précédente. Je l'ai lu très attentivement et je dois avouer que c'est l'un des meilleurs rapports que j'ai jamais lus. Nous avons réduit le déficit et augmenté le volume du courrier traité, pour ne mentionner que quelques-unes des choses que nous pouvons être fiers d'avoir réalisées, en administrant le ministère des Postes presque comme s'il s'était agi d'une société privée.

[Français]

Je dois avouer, monsieur le président, qu'un projet de loi comme le bill C-11, que nous présente le ministre des Postes (M. Fraser) à ce moment-ci, m'intrigue quelque peu et me semble être une étrange priorité. Voilà pourquoi je ferai quelques remarques et poserai quelques questions très brèves d'ailleurs, étant donné qu'un autre député aimerait prendre la parole et que nous voulons terminer l'étude de ce projet de loi ce soir, car j'ai promis de collaborer dans ce sens.

Il s'agit de la nécessité de ce bill.

[Traduction]

Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les conservateurs se sont opposés à ce que les tarifs postaux fussent ajustés en vertu de l'article 13b) de la loi sur l'administration financière qui permet au gouverneur en conseil d'augmenter les tarifs. Néanmoins, dans ce bill, le gouvernement préfère faire modifier par le Parlement les articles 10 et 11 de la loi sur les postes. Malgré l'avis des juristes de la Couronne qui jugent parfaitement légal le recours à la loi sur l'administration financière, les conservateurs s'étaient attaqués à notre gouvernement en disant qu'il tentait de se soustraire à l'autorité du Parlement.

J'aimerais me faire clairement comprendre sur ce point. Le ministère de la Justice a confirmé la légalité du recours à l'article 13 pour modifier les tarifs postaux. En outre, lorsque les tribunaux ont jugé de la validité de cette méthode, la cause a été suspendue jusqu'à ce qu'il y ait appel. Une chose que le ministre ignore peut-être c'est que notre bill C-27 prévoyait la conversion des Postes en société de la Couronne. Le gouvernement actuel n'a rien inventé.

Le libellé du bill à l'étude se retrouve dans notre bill C-27 et visait à donner à la société de la Couronne la certitude que les groupes intéressés n'agiraient pas de façon obstructive ou négative. Autrement dit, nous tenions à assurer un bon départ à cette société de la Couronne. On savait également fort bien

Le tarif postal

que le recours à l'article 13 visait notamment à éviter de faire perdre son temps à la Chambre dont le programme était déjà très chargé et à donner un préavis de six mois aux usagers. Néanmoins, les hausses de tarifs ont été annoncées à la Chambre des communes où nous en avons discuté.

On a fait valoir que nous tentions de nous soustraire à l'autorité du Parlement. Je trouve cette accusation curieuse de la part d'un gouvernement qui a tellement attendu avant de convoquer le Parlement, car jamais dans toute notre histoire nous n'étions restés aussi longtemps sans Parlement. L'attitude que le gouvernement actuel a adoptée vis-à-vis du Parlement à l'égard des tarifs postaux ouvre donc la porte à certaines critiques.

Il est encore plus surprenant que le gouvernement ait annoncé qu'il ne comptait représenter une loi visant à convertir Postes Canada en une société de la Couronne qu'après les vacances de Noël, mais qu'il ait pourtant profité de cette occasion pour présenter une mesure partielle ne prévoyant que des hausses de tarif, ce qui faisait déjà partie de notre bill C-27. Cela signifie-t-il que le gouvernement a l'intention d'introduire d'autres hausses de tarifs postaux? Cela signifie-t-il que le gouvernement entend retarder ou de remettre aux calendes grecques la présentation d'un bill sur les sociétés de la Couronne alors qu'il a eu tout loisir de préparer ou de modifier cette loi? Ou cela signifie-t-il que le gouvernement a l'intention de modifier encore dans une loi future la barème de tarifs postaux bien établis dans le bill C-27?

Allons-nous assister à une série de bills traitant des opérations postales à la petite semaine au lieu d'un bill complet et concis comme notre bill C-27? Le bill C-27, qui avait été présenté par le gouvernement libéral au cours de la dernière législature, prévoyait un excellent barème de tarifs postaux. Il prévoyait des modifications de tarifs devant être approuvés par le gouverneur en conseil et qui seraient ensuite rendues publiques. S'il y avait des objections, elles auraient été étudiées par la Commission canadienne des transports qui aurait été autorisée à refuser des modifications de tarifs.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait son travail et présenté une loi d'importance à la Chambre pour régler les problèmes réels auxquels fait face le ministère des Postes au lieu de s'amuser à offrir des tarifs préférentiels ou sélectifs? Le gouvernement préfère peut-être éviter de se servir de la loi sur l'administration financière pour modifier les tarifs postaux, mais indépendamment de ce bill, il pourrait quand même modifier les tarifs s'il le désirait. C'est pourquoi je ne puis comprendre pourquoi il a présenté ce bill maintenant. Pourquoi ne pas avoir présenté un bill qui tendrait comme le nôtre à convertir le ministère des Postes en société de la Couronne?

Le bill C-27 est là, et, avec quelques petits changements qui ont été suggérés par la direction, il pourrait être présenté et avoir le même effet. Il serait aussi d'une grande utilité aux syndicats et au mouvement ouvrier un ministère des Postes parce qu'il prouverait que le gouvernement a l'intention d'agir rapidement pour faire approuver la loi transformant le ministère des Postes en une société de la Couronne et régler la question au cours de la présente session.